

# Le socle de connaissances et de compétences professionnelles

Le socle de connaissances et de compétences professionnelles regroupe l'ensemble des connaissances et compétences qu'un individu de n'importe quel secteur professionnel doit maîtriser afin de favoriser son accès à l'emploi ainsi qu'à la formation professionnelle. Il fait l'objet d'une certification de la COPANEF (Comité Paritaire Interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation).



Cette certification est éligible à l'ensemble des dispositifs de la formation professionnelle, et notamment au compte personnel de formation (CPF).

## L'objectif de cette certification

L'objectif du socle de connaissances et de compétences professionnelles est de permettre à tout individu d'acquérir et de faire valider les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle. Il permet également de garantir une certification qui soit commune de compétences permettant à chacun de continuer à apprendre tout au long de son parcours professionnel de manière à s'adapter aux évolutions de son secteur.

## Le socle de connaissances et de compétences professionnelles comprend :

1. La communication en français
  - Ecouter et comprendre
  - S'exprimer à l'oral
  - Lire et écrire
  - Décrire et formuler
2. L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
  - Se repérer dans l'univers des nombres
  - Résoudre un problème mettant en jeu une ou plusieurs opérations
  - Lire et calculer les unités de mesure, de temps et des quantités

- Se repérer dans l'espace
  - Restituer oralement un raisonnement mathématique
3. L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
- Connaître son environnement et les fonctions de base pour utiliser un ordinateur
  - Saisir et mettre en forme du texte et gérer des documents
  - Se repérer dans l'environnement Internet et effectuer une recherche sur le Web
  - Utiliser la fonction de messagerie
4. L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe
- Respecter les règles de vie collective
  - Travailler en équipe
  - Contribuer dans un groupe
  - Communiquer
5. L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel
- Comprendre son environnement de travail
  - Réaliser des objectifs individuels dans le cadre d'une action simple ou d'un projet
  - Prendre des initiatives et être force de proposition
6. La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie
- Accumuler de l'expérience et en tirer les leçons appropriées
  - Entretenir sa curiosité et sa motivation pour apprendre dans le champ professionnel
  - Optimiser les conditions d'apprentissage (de la théorie à la pratique professionnelle)
7. La maîtrise des gestes et postures ainsi que le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales
- Respecter un règlement sécurité, hygiène, environnement et une procédure qualité
  - Avoir les bons gestes et réflexes afin d'éviter les risques
  - Être capable d'appliquer les gestes de premiers secours
  - Contribuer à la préservation de l'environnement et aux économies d'énergie

Source : [Legifrance](#)